

En octobre 2020, les mesures de protection sanitaires réduisent la productivité pour près de 40 % des entreprises

Erratum : les résultats concernant les services de cette publication initialement mise en ligne le 17 novembre 2020 ont été corrigés le 29 mars 2021 après la détection d'une erreur dans le calcul des pondérations.

En octobre 2020, les enquêtes trimestrielles de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment ont été enrichies de nouvelles questions cherchant à décrire les répercussions de la crise sanitaire sur la productivité des entreprises. Un quart des chefs d'entreprises dans l'industrie et dans les services déclarent que leurs effectifs sont relativement élevés au regard de leur niveau d'activité actuel, laissant présager des ajustements futurs à la baisse, avant même l'annonce du nouveau confinement. Pour 34 % des entreprises des services, 40 % de celles de l'industrie et 56 % de celles du bâtiment, toutes interrogées en octobre, les mesures de protection sanitaires réduisent la productivité, entraînant des difficultés d'organisation importantes. L'opinion des entreprises sur le télétravail est mitigée : il permettrait de préserver une partie de l'activité, surtout dans les services, mais impliquerait des ralentissements dans la circulation de l'information au sein des équipes.

En octobre 2020, un quart environ des chefs d'entreprises dans l'industrie déclarent que leurs effectifs sont relativement élevés au regard de leur niveau d'activité actuel

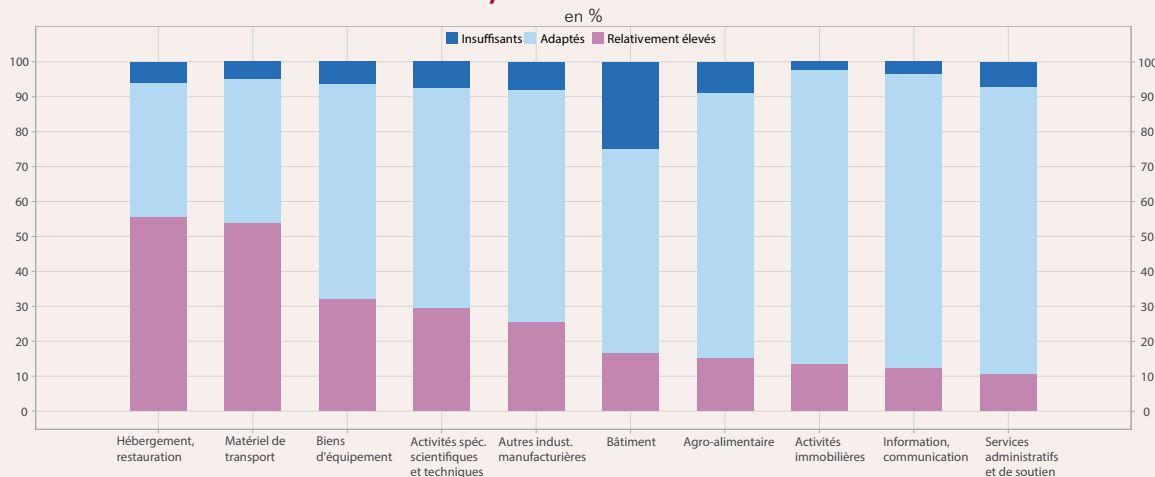
Depuis le début de l'année 2020, l'emploi s'est nettement moins contracté que l'activité, signalant une importante rétention de main-d'œuvre de la part des employeurs, favorisée notamment par le recours au chômage partiel. Selon les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises, en octobre 2020, un peu plus d'un quart des chefs d'entreprises dans l'industrie (28 %) et près d'un quart dans les services (24 %) déclarent que leurs effectifs sont relativement élevés au regard de leur niveau d'activité actuel (voir *Méthode*). Cette part est plus faible dans le secteur du bâtiment (16 %).

En octobre, la rétention de main-d'œuvre apparaît particulièrement répandue dans la fabrication de matériel de transport, où les entreprises considèrent que leurs effectifs sont élevés au regard de leur

activité (*graphique 1*) représentent plus de la moitié de l'emploi. De fait, dans cette branche, selon les comptes trimestriels, la valeur ajoutée a diminué de moitié en volume entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020. L'ajustement de la main-d'œuvre y a été nettement moindre, quoique important (-6 %, *graphique 2*). Dans l'hébergement-restauration, un tiers des entreprises répondantes considèrent que leurs effectifs sont élevés au regard de leur activité. La valeur ajoutée y a diminué dans les mêmes proportions que dans la fabrication de matériel de transport, et les effectifs deux fois plus (-12 %). D'après la Dares, la part des salariés effectivement placés en chômage partiel reste, en septembre, de plus de 20 % et 10% respectivement dans ces deux secteurs après avoir dépassé 50 % en juin¹. Les réponses des entreprises en octobre 2020 suggèrent ainsi que cette rétention de main-d'œuvre est toujours répandue en octobre. C'est également le cas dans le secteur de la fabrication de biens d'équipement, où les entreprises jugeant leurs effectifs relativement élevés représentent

1. Dares, tableau de bord hebdomadaire de la situation sur le marché du travail (20 août 2020, 27 octobre 2020).

1 - Opinion des entreprises sur le niveau de leurs effectifs au regard de l'activité actuelle, en octobre 2020, selon leur secteur d'activité



Lecture : interrogées en octobre 2020, 56 % des entreprises du secteur de l'hébergement-restauration ont déclaré des effectifs relativement élevés au regard de leur activité actuelle.

Note : les résultats sont pondérés par les effectifs des unités interrogées.

Sources : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment

près d'un tiers de l'emploi. La rétention de main-d'œuvre y demeurerait ainsi un peu plus répandue que dans les «autres industries manufacturières», où l'ajustement des effectifs a été un peu plus marqué au premier semestre, pour une baisse de la valeur ajoutée comparable.

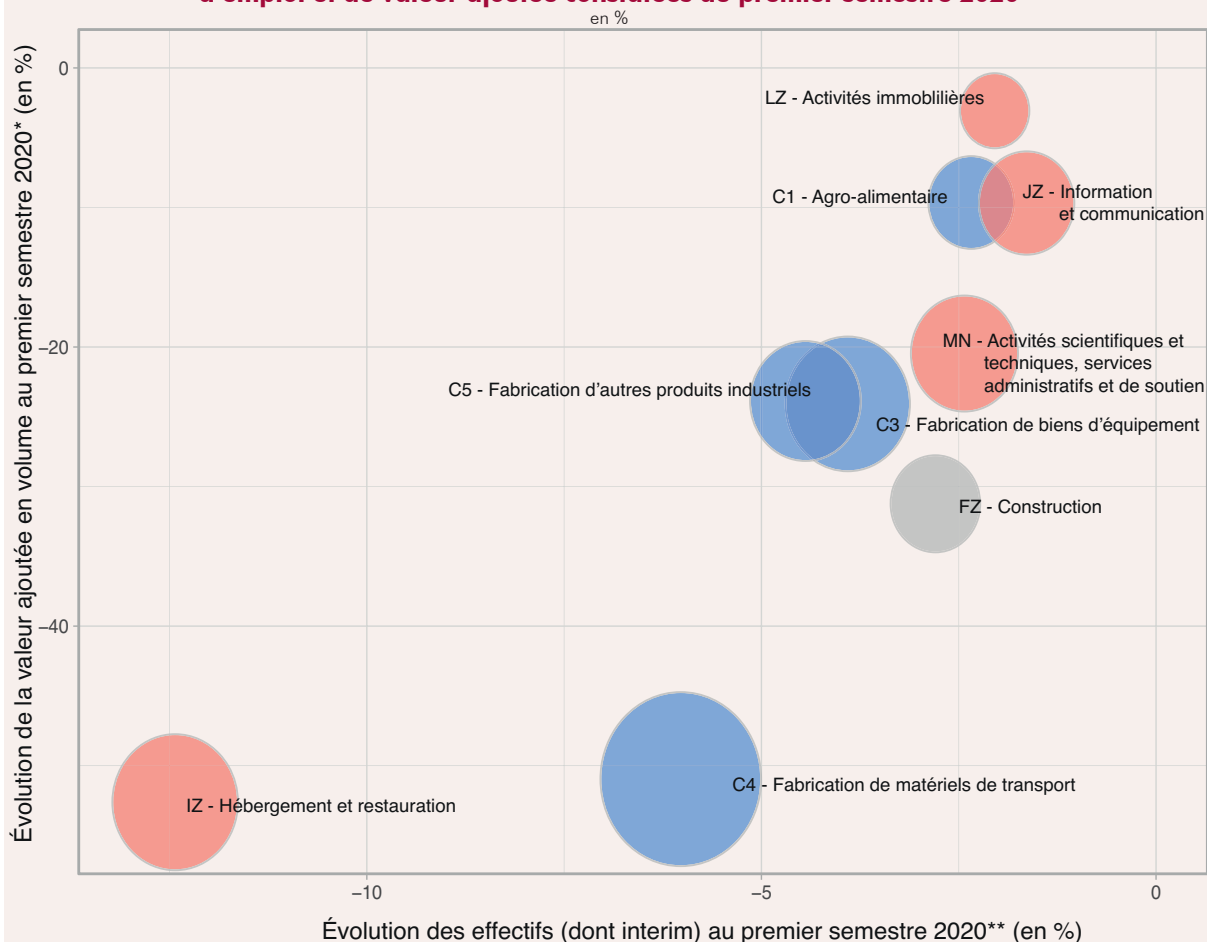
En revanche, dans le bâtiment, un quart environ des employeurs déclarent leurs effectifs insuffisants au regard de leur activité, alors même que l'ajustement des effectifs, intérim inclus, est resté très modéré (-3 %) par rapport à la chute de l'activité, de 31 % au premier semestre. Dans ce secteur, le retard accumulé sur les chantiers pendant le confinement conduirait à limiter la réduction des effectifs. Les difficultés de recrutement, qui plafonnaient depuis fin 2018, restent élevées mais ont tout de même un peu fléchi depuis le début de la crise sanitaire.

En octobre 2020, pour 38 % des entreprises en moyenne, les mesures de protection sanitaires réduisent la productivité

En moyenne, en octobre 2020, 40 % des chefs d'entreprises dans l'industrie et 34 % dans les services déclarent que les mesures de protection sanitaires (port du masque, distanciation physique...) ont un effet négatif sur la productivité de leur entreprise. Cette part est nettement plus élevée dans le bâtiment, où elle atteint 56 %.

Au sein de l'industrie, les entreprises de la fabrication de matériel de transport en particulier sont nombreuses à déclarer une perte de productivité : 64 % d'entre elles jugent que les mesures de protection sanitaires ont un effet défavorable. D'après l'enquête Acemo-Covid réalisée par la Dares en lien avec l'Insee, ce sont aussi les entreprises qui ont mis le plus largement en place différentes mesures de protection sanitaires, notamment la réorganisation des locaux,

2 - Opinion des entreprises sur le niveau de leurs effectifs en octobre 2020 selon les évolutions d'emploi et de valeur ajoutée constatées au premier semestre 2020



Lecture : la surface des bulles représente le pourcentage d'entreprises déclarant des effectifs relativement élevés. C'est dans la fabrication de matériels de transport qu'elle est au plus haut. Dans cette branche, la valeur ajoutée du deuxième trimestre 2020 est inférieure de 51 % à celle du dernier trimestre de 2019, les effectifs dans ce secteur n'y ayant diminué que de 6 % au cours du premier semestre 2020.

Notes : la surface des bulles est proportionnelle à la proportion d'entreprise du secteur déclarant des effectifs relativement élevés. La couleur des bulles dépend du secteur (bleu pour l'industrie, rose pour les services et gris pour la construction). Les réponses aux questions des enquêtes de conjoncture sont ici pondérées par les effectifs hors intérim des unités interrogées.

* Valeur ajoutée de la branche en volume au T2 2020 comparée à celle du T4 2019.

** Effectifs fin juin 2020 comparés à ceux fin décembre 2019. Les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment, comptes trimestriels, données d'emploi salarié

l'augmentation des fréquences de nettoyage, des adaptations d'horaires et des roulements du personnel. Dans une moindre mesure, les entreprises de la fabrication de biens d'équipement sont aussi plus touchées que la moyenne : 48 % déclarent un effet défavorable de ces mesures sur la productivité. Au contraire, les entreprises de l'agro-alimentaire ou de la pharmacie sont relativement moins touchées, sans doute en partie parce que leurs processus de production intégraient déjà des contraintes sanitaires fortes.

Dans les services, les situations apparaissent extrêmement variées. Dans l'hébergement-restauration, plus de la moitié des entreprises déclarent que les mesures de protection sanitaires ont un effet négatif sur la productivité. Elles soulignent notamment le temps supplémentaire pour accomplir les tâches et les frais accrus en fournitures et en personnel liés aux nettoyages plus fréquents. De plus, les entreprises de la restauration soulignent la perte de capacité d'accueil due à l'espacement des tables.

Enfin, dans l'information et communication, les entreprises jugeant que les mesures sanitaires ont un effet négatif sur leur productivité ne représentent que 24 % des emplois. Ce secteur se distingue par un recours actuellement massif au télétravail, selon l'enquête Acemo-Covid, sans doute facilité par les pratiques antérieures à la crise. La diminution significative des présences sur site pourrait y limiter le coût de mise en place des autres mesures de protection sanitaire.

Par ailleurs, de manière plus marginale, 9 % des entreprises de services, 5 % dans l'industrie et 3 % dans le bâtiment déclarent un effet positif des mesures sanitaires sur la productivité. Pour ces répondants, les mesures mises en place permettent de maintenir l'activité, au moins en partie, en rassurant les employés ou les clients et en limitant les absences du personnel.

Le contexte sanitaire nécessite d'importantes réorganisations de la part des entreprises

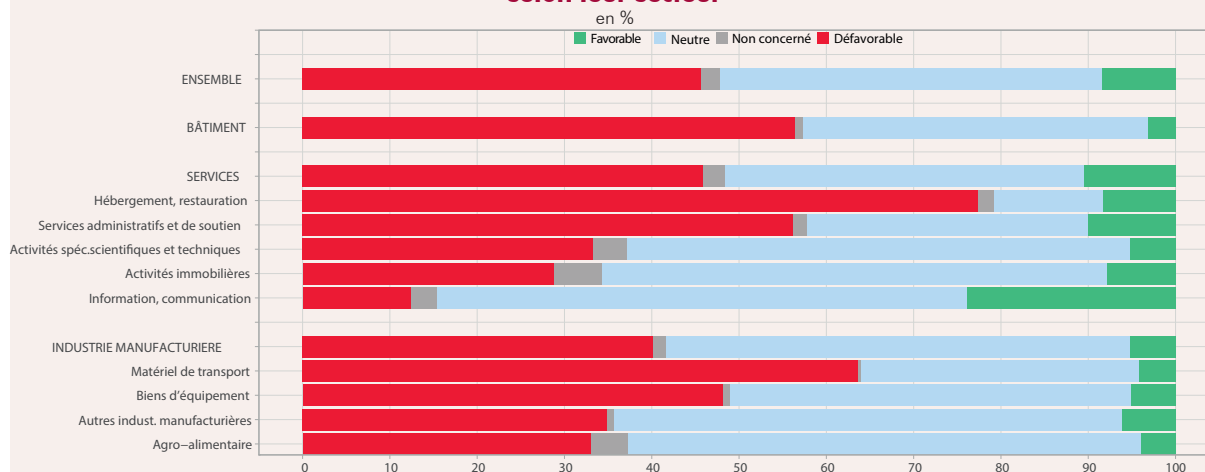
Selon les entreprises interrogées en octobre, la réorganisation de l'activité (logistique, approvisionnements, ordonnancement des travaux, etc.) a un effet défavorable sur la productivité pour 43 % d'entre elles dans le bâtiment, 26 % dans les services et 31 % dans l'industrie. Les mesures de réorganisation citées par les entreprises sont essentiellement une réponse aux contraintes imposées par les mesures de protection sanitaires. La majorité des entreprises déclarant des effets défavorables de la réorganisation ont également déclaré un effet défavorable des mesures sanitaires.

Dans le bâtiment, les mesures sanitaires se traduisent par des retards importants sur les chantiers et peuvent parfois conduire à revoir complètement leur organisation. En effet, la limitation de la co-activité sur les chantiers est fréquemment citée par les répondants comme un motif de ralentissement de l'activité. Les entreprises soulignent également des difficultés liées au transport du personnel sur leur site de travail (nombre de véhicules insuffisants, temps passés à désinfecter) et des problèmes d'approvisionnement.

Dans les services, si la réorganisation des bureaux est parfois signalée, les entreprises soulignent surtout le coût en gestion des ressources humaines : négociation des accords de télétravail, mise à disposition du matériel, révisions fréquentes des plannings du fait des absences du personnel directement liées à l'épidémie (garde d'enfants, gestion des cas contact, etc.). Dans le secteur des services spécialisés, scientifiques et techniques, l'organisation de rendez-vous avec les clients s'est compliquée et certains professionnels subissent les conséquences des retards de chantiers.

Enfin, dans l'industrie, la mise en place de la distanciation physique se traduit par une réorganisation des chaînes de production : limitation à un salarié par poste, horaires décalés,

3 - Opinion des entreprises sur l'effet des mesures de protection sanitaires sur la productivité selon leur secteur



Note : les résultats sont pondérés par les effectifs des unités interrogées.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment

etc. Au-delà de baisses de cadence et du risque de démotivation des employés face à ces contraintes, les répondants signalent aussi un fort coût managérial à la fois pour définir cette nouvelle organisation et pour gérer les absences ponctuelles des employés.

De manière marginale néanmoins, ces réorganisations sont parfois vues comme une opportunité d'optimisation des processus (ajustement des temps de travail ou des effectifs mobilisés, accélération de la dématérialisation des processus, etc.).

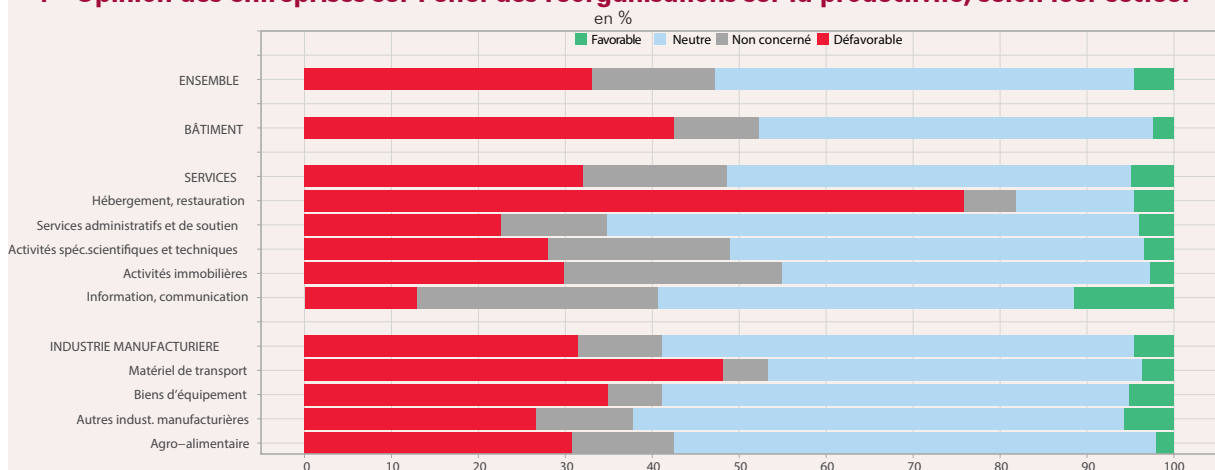
Dans le contexte de la pandémie de Covid-19, un peu plus d'un dixième des entreprises seulement jugent que le télétravail est défavorable à la productivité

Dans le contexte de la crise sanitaire, le télétravail a été généralisé bien au-delà du cercle d'entreprises l'ayant déjà mis en place, ce qui est susceptible d'influer fortement sur la productivité des travailleurs concernés (Pora, 2020). En octobre 2020, une large majorité des emplois salariés sont

rattachés à une entreprise qui soit se déclare non concernée par le télétravail, soit juge qu'il a un effet neutre sur la productivité, certaines entreprises ne pratiquant pas le télétravail. Les entreprises jugeant que le télétravail est défavorable à la productivité représentent seulement 11 % à 12 % des emplois selon les secteurs, en moyenne dans l'industrie, les services et le bâtiment. Toutefois, les entreprises du bâtiment sont nettement moins souvent concernées par le télétravail, tandis qu'il est jugé majoritairement avoir un effet neutre dans l'industrie. Dans ces deux cas, le télétravail est souvent réservé aux personnels administratifs.

Selon les commentaires laissés par les entreprises dans leurs réponses à l'enquête, le télétravail est jugé avoir des effets négatifs sur la productivité principalement parce qu'il ralentit la circulation d'information au sein des équipes. Les entreprises soulignent qu'il peut compliquer la communication ou diminuer la réactivité du personnel, avec des effets préjudiciables, en particulier dans le cas de projets ou travaux multidisciplinaires ou nécessitant une concertation des équipes. De surcroît, des

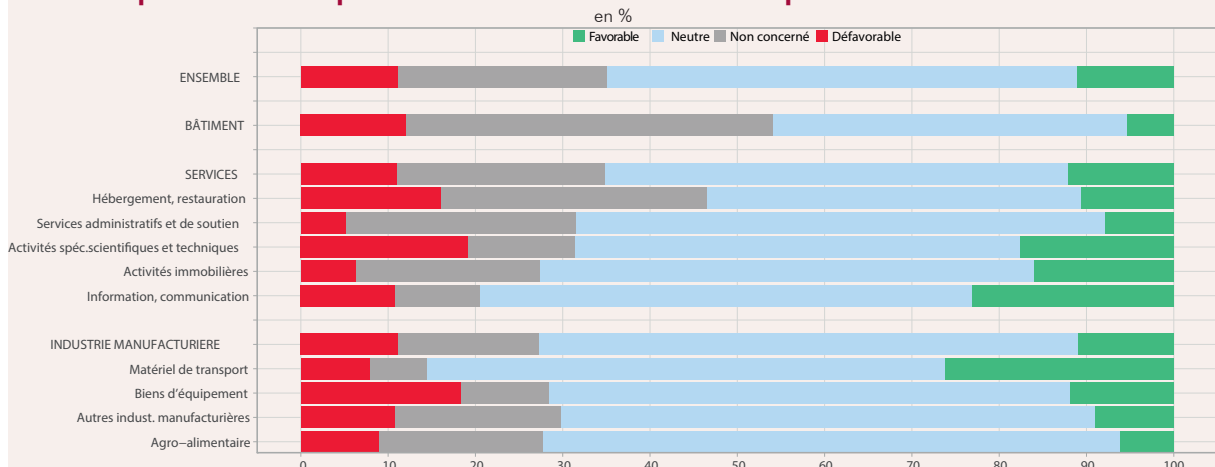
4 - Opinion des entreprises sur l'effet des réorganisations sur la productivité, selon leur secteur



Note : les résultats sont pondérés par les effectifs des unités interrogées.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment

5 - Opinion des entreprises sur l'effet du télétravail sur la productivité selon leur secteur



Note : les résultats sont pondérés par les effectifs des unités interrogées.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment

problèmes de connexion ou d'accès aux outils sont parfois signalés.

À l'inverse, 14 % des entreprises de services et 11 % des entreprises industrielles jugent que le télétravail est favorable à la productivité, et cette part est de 5 %

dans le bâtiment. Cet effet doit être compris dans le contexte de la crise sanitaire : selon les commentaires laissés par les entreprises, le télétravail a surtout permis d'assurer la continuité de l'activité et la sécurité des employés malgré les contraintes sanitaires. ■

Juliette Grangier ■

Méthode

Les répercussions de la crise sanitaire sur la productivité : de nouvelles questions dans les enquêtes de conjoncture

En octobre 2020, les questionnaires trimestriels des enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment ont été enrichis par de nouvelles questions cherchant à décrire les répercussions de la crise sanitaire sur la productivité des entreprises. La formulation exacte de ces questions figure ci-dessous.

La notion d'effectif n'est pas définie de la même manière selon les secteurs. Dans les services, il est explicitement demandé aux répondants d'inclure les intérimaires. Dans l'industrie et le bâtiment, les questionnaires mentionnent les « effectifs totaux » sans en donner de définition précise. Le chômage partiel n'est pas mentionné ; les salariés en chômage partiel sont en tout état de cause comptabilisés dans les effectifs des entreprises.

Les réponses ont été collectées entre le 28 septembre et le 27 octobre 2020. Le taux de réponse sur cette période, pondéré par le chiffre d'affaires, est d'un peu moins de 70 %. Les résultats présentés ici sont pondérés par les effectifs des entreprises.

Parmi les 6 500 répondants au module, environ 1 700 ont laissé un commentaire précisant l'impact des mesures mises en place sur la productivité de leur entreprise. Ces commentaires ont permis d'approfondir l'interprétation des réponses données aux questions qualitatives.

Le champ ici considéré est le champ habituel des enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment. Les nouvelles questions n'ont pas été ajoutées dans l'enquête auprès des entreprises du commerce de détail. Les entreprises industrielles de plus de 20 salariés sont interrogées, ainsi que les entreprises du bâtiment de plus de 10 salariés. L'enquête dans le secteur des services couvre les services marchands, hors services de transport aérien, ferroviaire et par eau, services financiers et d'assurance, services de recherche et développement scientifique et sous-secteur des arts, spectacles et activités récréatives. Pour les graphiques 3 à 5, le total est obtenu en pondérant les résultats par les effectifs salariés, hors intérim, au deuxième trimestre 2020 dans l'industrie, la construction et les services marchands. ■

Figure 1 - Nouvelles questions des enquêtes de conjoncture dans l'industrie, les services et le bâtiment

Les répercussions de la crise sanitaire sur la productivité

→ 4. Actuellement, au regard de votre niveau d'activité, vos effectifs vous paraissent-ils :

- relativement élevés
- adaptés
- insuffisants

→ 5. Actuellement, les mesures suivantes ont-elles un effet sur la productivité de votre entreprise ?

- | | | | | |
|--|------------------------------------|---------------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------|
| Les mesures de protection sanitaires (masques, distanciation physique, etc.) | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> neutre | <input type="checkbox"/> défavorable | <input type="checkbox"/> non concerné |
| Le recours au télétravail | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> neutre | <input type="checkbox"/> défavorable | <input type="checkbox"/> non concerné |
| La réorganisation de l'activité (logistique, approvisionnements, ordonnancement des travaux, etc.) | <input type="checkbox"/> favorable | <input type="checkbox"/> neutre | <input type="checkbox"/> défavorable | <input type="checkbox"/> non concerné |

→ 6. Précisez en quelques mots l'impact des mesures mises en place dans votre entreprise sur la productivité :

Pour en savoir plus

Pora P, (2020) « Comment le télétravail affecte-t-il la productivité des entreprises ? Les enseignements très partiels de la littérature », sur blog.insee.fr, octobre 2020.

Dares, (2020) Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19, octobre 2020. ■